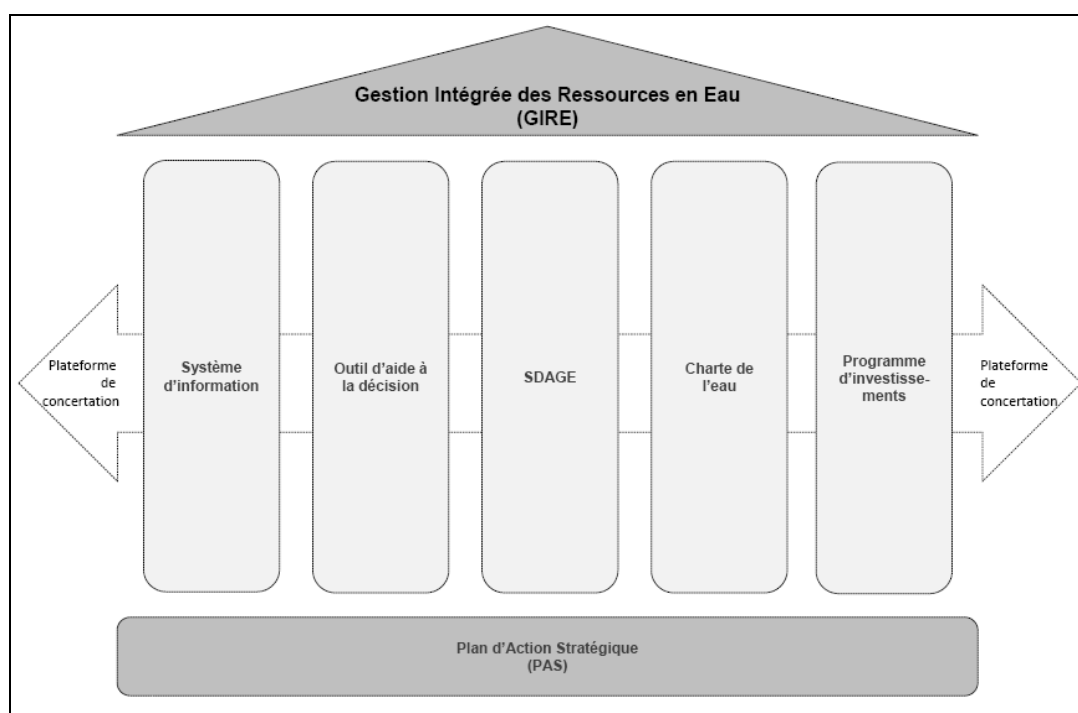


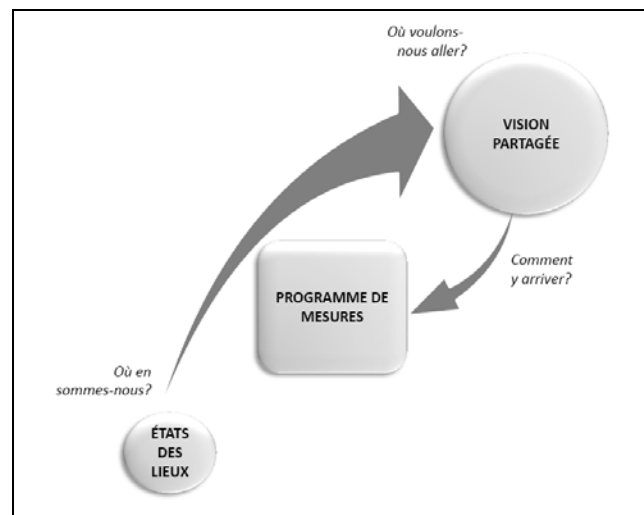


Elaboration du SDAGE du Bassin du Congo

- 1- Sous l'impulsion des Chefs d'Etats de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), les Etats membres de la CICOS se sont entendus en 2005 d'étendre les missions de la CICOS à la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE). Un additif à l'accord instituant un régime fluvial uniforme et créant la CICOS a ainsi été établi et adopté en vue d'assurer la mise en valeur durable et mutuellement bénéfique des ressources en eau du bassin.
- 2- Une des premières initiatives menées par la CICOS dans ce domaine fut la réalisation du plan d'action stratégique pour la gestion intégrée des ressources en eau du bassin du Congo (PAS). L'objectif du PAS était de définir le cadre de référence de la GIRE à travers la réalisation d'une série d'études sur les enjeux et les perspectives de développement dans différents secteurs d'utilisation de l'eau. S'inscrivant dans une perspective à long terme (20 ans), le PAS constitue le point de départ du processus GIRE dans le bassin, fondation sur laquelle repose les autres **instruments GIRE de la CICOS**, tel qu'illustré dans la figure ci-dessous.



- 3- En complément du PAS, le Secrétariat Général est chargé de développer un schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), tel que prévu par l'article 15 de l'additif. Le SDAGE constitue le plan de gestion de la CICOS dans le secteur de l'eau. Axé sur l'avenir et fondé sur une analyse de la conjoncture, il fixe les orientations, les objectifs et les mesures à mettre en œuvre pour soutenir le développement et la gestion durable des ressources en eau à l'échelle du bassin. Le contenu du SDAGE est organisé selon trois modules (figure ci-dessous).



- 4- L'élaboration du SDAGE débute par l'actualisation et la validation de **l'état des lieux**. C'est avant tout un exercice participatif qui vise à développer une compréhension commune de la situation dans le bassin. La définition de l'état des lieux repose, entre autre, sur la présentation des caractéristiques de la ressource, le rappel des enjeux prioritaires, l'analyse des usages de l'eau et la prise en compte des grandes tendances. La réalisation de ce diagnostic offre aussi l'occasion de faire le point sur l'état d'avancement des projets identifiés dans le cadre du PAS.
- 5- Il convient ensuite de définir la **vision partagée** pour le bassin. La vision constitue la représentation que ce font les différentes parties prenantes de la situation souhaitée dans le bassin à moyen et long terme. Elle précise aussi la place et la forme de la CICOS dans cette image du futur. L'objectif consiste à ce que tous s'entendent sur l'atteinte des mêmes buts, condition fondamentale de la coopération. La vision partagée précise ainsi les grandes orientations et les objectifs pour le Bassin et la CICOS. Elle dicte la direction à donner au développement et à la gestion des ressources en eau dans le bassin du Congo.
- 6- Le SDAGE s'accompagne enfin d'un **programme de mesures**, qui propose des actions à engager par la CICOS pour contribuer à l'atteinte des objectifs fixés dans la Vision Partagée. En tant qu'application opérationnelle de l'additif, Le programme de mesures couvre une période de cinq ans (2016-2020). Il précise l'échéancier et les coûts des interventions à mener sur le terrain. Le programme

de mesures est accompagné d'un système de suivi et d'évaluation, utilisé par la CICOS pour mesurer et rapporter l'état d'avancement du SDAGE.

- 7- L'élaboration du SDAGE est fondée sur une approche participative visant à informer, consulter et impliquer les différentes parties prenantes au processus décisionnel. La mobilisation des acteurs de l'eau, des décideurs, des investisseurs et des usagers est essentielle pour assurer leur appropriation des outils et des mesures proposés. La participation des parties prenantes sera réalisée grâce à la mise en place de plateformes de concertations (nationales et régionales).
- 8- L'élaboration du SDAGE sera accomplie avec l'appui technique et financier de la coopération allemande, à travers le projet GETRACO sur la gestion transfrontalière de l'eau dans le bassin du Congo.
- 9- Tel est l'objet de la présente note.